

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE TAHOUA

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21
Août 2000

Tél (227) 96.49.43.44/99.91.58.31 / Email : cratahoua@gmail.com



Rédaction : Equipe technique CRA Tahoua / 4 avril 2020

Recueil des points de vue des producteurs sur la commercialisation d'oignon, la fixation du prix, une véritable préoccupation pour les producteurs



Dans la région de Tahoua, la Chambre Régionale d'Agriculture et le RECA ont lancé un groupe WhatsApp dénommé « les Producteurs de Tahoua » pour la diffusion d'informations à destination des producteurs. Ils sont aujourd'hui plus de 240 membres de ce groupe. Les producteurs membres de ce groupe sont de différentes communes de la région de Tahoua. Ils se sont entièrement appropriés le

fonctionnement du groupe et s'en servent pour remonter des informations, demander ou donner des conseils agricoles et aussi pour mettre en débat les questions qui les préoccupent en utilisant des messages vocaux en Haoussa.

C'est ainsi que fin mars, les producteurs de Tahoua **ont échangé sur la commercialisation de leur production principale, l'oignon**. Les points de vue suivants viennent des producteurs eux-mêmes suite à une question évoquée dans le groupe pour recueillir les divers points de vue des uns et des autres.

La question était de savoir combien coûte le sac d'oignon de 120 kg que la plupart des producteurs appellent « chanaka » en Haoussa, à la date du 31 mars 2020.

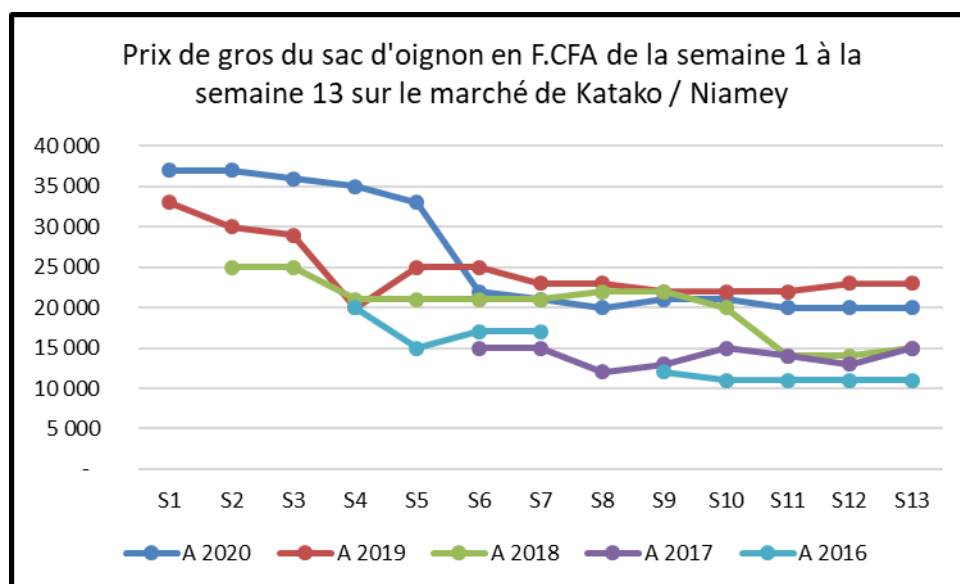
- En premier, les producteurs d'oignon constatent une différence de ce prix d'un département à un autre, d'un marché à un autre, d'une commune à une autre et même au sein d'une commune d'un point de vente à un autre. Au 31 mars, le prix « bord champ » varie de 8 000 à 9 000 F selon les localités.

Tableau 1 : Prix relevé par les conseillers de la CRA sur des marchés de la région

	Tabalak 60 kg	Tamaské 120 kg	Tahoua / Marché Central 60 kg	Badaguichiri 60 kg	Tounfafi 120 kg
S10	5 500	15 000	8 000	6 000	13 000
S11	6 000	15 000	7 000	4 000	8 000
S12	3 500	10 000		Arrêt	8 000
S13		10 000		Arrêt	8 000

- S10 est la première semaine de mars (du 2 au 8 mars) et S13 la dernière semaine de mars (du 23 au 29 mars).
- Les oignons peuvent être proposés en sacs de 60 kg ou de 120 kg en fonction de la destination de la production (60 kg pour les marchés locaux ou 120 kg pour les marchés d'exportation).
- Le tableau illustre bien les dires des producteurs sur les variations de prix.
- Le prix est en baisse régulière en mars car la récolte principale a démarré.

Tableau 2 : Evolution du prix du sac d'oignon (120 kg) sur le marché de gros de Katako / Niamey au cours du premier trimestre (janvier à mars) sur les 5 dernières années



- Le prix du sac sur le marché de Niamey était très élevé en 2020 tout le mois de janvier (35.000 F), le plus haut prix au cours des 5 dernières années. Il a enregistré une chute brutale en février.
- Sur la seconde moitié du mois de février et tout le mois de mars, le prix de 2020 s'est maintenu à 20.000 F. C'est un prix légèrement inférieur à 2019 mais largement supérieur aux prix des années 2016 à 2018 où il était compris entre 10.000 et 15.000 F.
- Avec un prix de 20.000 F le sac fin mars à Niamey, l'écart est important avec le prix de Tamaské (10.000 F) ou Tounfafi (8.000 F).

Cette différence a attiré l'attention de tous les producteurs à cette période de récolte et a fait l'objet d'un certain nombre de questionnements qu'on peut énumérer comme suit, par rapport auxquels les producteurs sont intervenus à tour de rôle pour tenter de donner des raisons justifiant cette situation.

- **Pourquoi la différence du prix du sac d'oignon dans une même région ou dans une même entité administrative ?**
- **Qui sont les responsables de cette fluctuation des prix ?**
- **Qui doit s'occuper de la fixation du prix d'oignon ?**
- **Quels sont les voies et moyens à suivre pour remédier à ce problème ?**

A ces quatre questions, nous avons eu pour chacune des réponses variées, qui peuvent être contradictoires et, souvent, rejetant les responsabilités sur les uns et les autres. Nous allons pour ce faire vous apporter les éléments de réponses de quelques producteurs pour chaque question posée.

A toutes ces questions posées, les réponses non exhaustives données par les producteurs du groupe sont les suivantes :

✓ **Pourquoi la différence du prix du sac d'oignon dans une même région ou dans une même entité administrative ?**

Cette différence découle de plusieurs paramètres dont, entre autres, la mentalité de nos producteurs qui sont souvent pressés de vendre leur production et cela quel qu'en soit le prix à cause d'un besoin urgent de la famille ou pour désintéresser la main d'œuvre utilisée.

Elle peut être due, parfois, aux comportements des intermédiaires qui s'enrichissent sur le dos des pauvres producteurs qui placent toujours leur confiance sur ces deniers sous prétexte qu'ils protègent leurs intérêts. Ils font donc la pluie et le beau temps dans ce circuit. Ils exploitent donc cette confiance pour bien exercer leurs business.

✓ **Qui sont les responsables de cette fluctuation des prix ?**



Selon certains, les premiers responsables sont les intermédiaires qui décident sans le consentement des producteurs de diminuer le prix en complicité avec leurs patrons (les acheteurs étrangers qui leur envoient de l'argent).

Par contre, d'autres rejettent la responsabilité de cette fluctuation sur les producteurs eux-mêmes par leur manque d'organisation. Certains producteurs n'écoutent personne lorsqu'ils veulent vendre leur oignon et cela quel que soit le prix proposé. Là où il y a une quelconque

organisation des producteurs, ces derniers ne respectent pas les décisions de leurs dirigeants quant au respect du prix dans leur contrée.

Les producteurs récoltent sans trouver l'acquéreur de leur oignon, donc une fois l'oignon récolté et que plusieurs producteurs récoltent en même moment, les intermédiaires profitent de cette situation et proposent le prix au plus bas. Dans ces conditions, l'oignon est cédé pour ne pas enregistrer plus de pertes et surtout les itinéraires techniques pour l'oignon de conservation ne sont pas respectés pendant la conduite de la culture.

✓ **Qui doit s'occuper de la fixation du prix d'oignon ?**

La plupart des producteurs pensent que la fixation du prix d'oignon doit être l'affaire des autorités administratives (préfectures, mairies) en collaboration avec les responsables des organisations des producteurs si toutefois ces dernières (organisations des producteurs) existent.

L'autorité va donc jouer un rôle de « police » pour punir tous ceux ou celles qui osent piétiner ou ne pas respecter les décisions dans leurs zones respectives.

Les responsables vont quant à eux jouer le rôle de contrôleurs de la mise en œuvre de toutes les décisions prises en commun accord jusqu'au niveau bassin de production et signaleront par la même occasion tout cas d'irresponsabilité ou de violation de ces décisions.

NB : Il faut, pour que cela soit fonctionnel, l'implication très effective de ces autorités à tous les niveaux, leur rôle ne doit pas s'arrêter à la seule collecte des taxes liées à cette production. Il faut qu'elles pensent aussi à la protection et la valorisation de cette dernière au profit des vaillants producteurs.

✓ **Quels sont les voies et moyens à suivre pour remédier à ce problème ?**

A la réponse à cette question, les producteurs pensent que le seul moyen permettant à l'aboutissement des objectifs visés pour que le petit producteur puisse tirer profit de sa production reste et demeure l'implication des autorités à tous les niveaux.

Les producteurs pensent à une structuration impliquant tous les responsables des OP et les autorités administratives afin de mettre en place une organisation des marchés à l'image des comptoirs d'Agadez. Les producteurs ont expérimenté l'envoi de leurs oignons au comptoir de Tsernaoua mais n'ont pas été satisfaits. Avec des réflexions communes, ensemble, avec la nouvelle génération des producteurs, les données peuvent changer.

Car selon eux, « Talakka baima Talakka hukuntchi », autrement dit, un citoyen lambda ne peut pas punir un autre citoyen lambda. Pour dire que seule l'autorité peut faire respecter une décision ou un ordre.

C'est dans ce même ordre d'idée que les producteurs pensent et souhaitent que le RECA et les CRA, en l'occurrence la Chambre Régionale d'Agriculture de Tahoua, puissent jouer un rôle primordial pour le lobbying au niveau des autorités compétentes pour trouver des solutions durables à ces problèmes qui rendent davantage les producteurs de plus en plus pauvres. Au lieu d'être heureux après plusieurs mois de durs labeurs, certains producteurs, même s'ils arrivent à bien produire, se retrouvent dans des situations compliquées parce qu'ils n'ont pas vendu leur production aux prix qu'ils imaginaient.

Les producteurs disent que pour tout sac d'oignon à moins de 10.000F, le propriétaire « roule à perte ». Beaucoup de producteurs préfèrent laisser l'oignon en terre que de le céder à vil prix.

Concernant, l'oignon d'Agadez, certains pensent que c'est parce que le produit est rare au moment où il est commercialisé, c'est pourquoi il est mieux vendu.